



REVUE DE PRESSE

Lundi 21 juin 2021

*Mobile: 0770 88 90 80
communication@capc.dz
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

SOMMAIRE

A la Une	4
Relance de l'Industrie : Les nouvelles mesures annoncées (Le Soir d'Algérie)	4
Contrats d'investissement avec des étrangers : préserver les intérêts de l'Etat (El Moudjahid).....	5
Plus de 6000 Ha de foncier récupérés par l'Etat : Des investisseurs défaillants sanctionnés (Eco Times).....	7
ALGERAC : 160 laboratoires de contrôle accrédités (El Moudjahid).....	9
Omar Berkouk, expert financier : «La réduction du déficit budgétaire est incontournable» (El Moudjahid).....	9
L'Algérie se dirige vers l'accession à l'OMC (APS).....	12
Ministère du commerce : Les produits agricoles et agroalimentaires autorisés à l'exportation (Le Soir d'Algérie).....	12
Chambres de commerce et d'industrie : Vers une restructuration (Liberté)	13
Joindre les projets innovants de fin d'études à la propriété intellectuelle (APS)	13
Manque de financement, gel et absence de décision :	16
Plusieurs projets à l'arrêt dans le secteur des transports (El Watan).....	16
Pomme de terre d'arrière-saison: programme d'exploitation des superficies dédiées aux céréales (APS).....	17
Tourisme : installation du Comité national de facilitation des activités touristiques (APS).....	18
Groupe Manadjim El Djazair: réception de six chargements d'or brut de plus de 100 tonnes (APS).....	19
Finances/Banques/Assurances	20
BADR : des indices encourageants au niveau des guichets de la finance islamique (APS).....	20
Energie	21
Développement des énergies renouvelables :	21
Les sources de financement en question (Liberté)	21
Kamel Aït Cherif, expert international en économie d'énergie : «Renforcer les synergies intersectorielles» (El Moudjahid)	22
Coopération	27
Chitour examine avec l'ambassadrice turque en Algérie les moyens de renforcer la coopération (APS).....	27
Commerce	28
Pratiques commerciales : Bientôt une nouvelle loi sur la concurrence (Le Soir d'Algérie).....	28
Plus de 1,4 mns de commerçants ont obtenu leurs registres de commerce électroniques (APS)	29
Veille	30
Industrie: une rencontre sur l'économie circulaire pour une feuille de route réaliste (APS).....	30

La promotion des joint-ventures algéro-étrangères objet d'une rencontre le 24
juin (APS) 31

A la Une

Relance de l'Industrie : Les nouvelles mesures annoncées (Le Soir d'Algérie)



D'une brûlante actualité, eu égard à l'urgence de la situation, les actions entreprises pour la relance économique du pays requièrent toute l'attention. C'est indéniable, du retard est enregistré pour la mise en place des réformes, même si, dans certains secteurs, des jalons sont au fur et à mesure établis en attendant l'espéré décollage, tel c'est le cas pour l'industrie.

Ainsi, les actions entreprises lors des trois premiers mois de cette année par le très scruté ministère de l'Industrie ont été recensées à travers un document mis en ligne il y a trois jours pour, d'abord, réitérer qu'il est pleinement engagé dans un programme de réformes visant, d'une part, à participer activement à la relance des activités industrielles et, d'autre part, à mettre en œuvre les conditions d'une amélioration effective et continue des processus d'investissement et d'entrepreneuriat.

Nonobstant ce qu'a requis comme mesures «le renforcement des systèmes d'information» du ministère dans le but, entre autres, de moderniser l'administration, un des axes majeurs sur lesquels se sont concentrés les cadres de l'industrie a trait à l'investissement dans le secteur et la refonte du cadre juridique le régissant. En cours de révision, le cadre légal régissant l'investissement «implique notamment des allègements ainsi qu'un renforcement des prérogatives de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi)», avec comme objectifs l'offre de davantage de facilitations aux investisseurs et l'aboutissement vers le guichet unique de l'investissement. Le foncier industriel requiert également sa part de réflexion et d'actions à entreprendre.

Il s'agira d'offrir «un nouveau cadre juridique résultant de la fusion de deux entités pour la création d'un Office national du foncier industriel (Onfi) lancé par le ministère de l'Industrie pour une meilleure prise en charge de la problématique liée à l'offre et à la demande du foncier industriel». Également, au ministère, on planche sur une révision des conditions et des modalités de concession de terrains relevant du domaine privé de l'Etat, situés au niveau des zones industrielles, des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques, ainsi que les actifs résiduels des entreprises dissoutes.

Les principaux dispositifs régissant les activités industrielles, après leur mise à jour, verront la mise en ligne d'une plateforme numérique qui sera accessible à l'ensemble des opérateurs économiques, en relation avec les dispositifs régissant les activités industrielles afin de garantir la réception de la demande, le traitement, la notification et le suivi de l'évolution des dossiers. Le dispositif relatif à la construction de véhicules et celui relatif à l'activité de concessionnaires sont déjà opérationnels, tout autant que ceux traitant de l'importation des chaînes et équipements de production rénovés, et celui relatif à l'importation ou l'acquisition locale de composants et matières premières. Le reste des textes légaux étant en cours de finalisation en raison des modifications apportées aux procédures, précise-t-on au ministère, qui annonce également que le dispositif électronique et électroménager est en cours de révision pour prendre en charge l'activité de production d'appareils électriques (groupes, armoires et moteurs électriques).

Bientôt, annonce également le département de l'industrie, une nouvelle plate-forme, dénommée «Istithmari» (Mon investissement), sera opérationnelle. Elle est destinée aux opérateurs et aux porteurs de projets dans le cadre des investissements. Elle permettra de répondre en temps réel aux requêtes et doléances des opérateurs et de porteurs de projets.

Contrats d'investissement avec des étrangers : préserver les intérêts de l'Etat (El Moudjahid)

Dans sa série de conférences thématiques de haut niveau, le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) a organisé, jeudi dernier à Alger, un séminaire consacré aux «Contrats d'Etat», pris sous le prisme des «investissements et droit international».

Face à un auditoire constitué de représentants d'institutions, entreprises et groupes publics, plusieurs visioconférences ont été données par d'éminents spécialistes dans le droit des affaires. Dans son allocution d'introduction, le président du CNESE, le Pr Rédha Tir, annoncera une prochaine conférence nationale dédiée exclusivement à la thématique du contrat d'Etat. «Il est aujourd'hui intéressant, présente-t-il, d'examiner les dispositions juridiques du contrat d'Etat pour mesurer sa possible adéquation, dans la perspective de l'élaboration de nouveaux contrats liant l'Etat algérien à une entité privée étrangère, qui garantissent les droits et intérêts de l'Etat algérien (...)» mais aussi «conférer une sécurité juridique effective aux investisseurs étrangers», dès lors que la «sécurisation du partenaire étranger participe à la construction du nouvel écosystème algérien». Introduisant dans les subtilités des affaires d'arbitrage international, la communication du Dr Eduardo Silva Romero, lui-même spécialiste et expert en arbitrage international, actuellement responsable du groupe Arbitrage international de Dechert LLP Paris, est une invite aux pouvoirs publics à se prémunir

contre les méthodes des grands groupes et multinationales qui, pour se soustraire aux droits des Etats, invoquent les traités de protection des investissements pour «internationaliser des litiges contractuels». 20% des affaires qui arrivent à la Cour d'arbitrage international concernent aujourd'hui les Etats, souligne l'expert. La tendance nouvelle est, dit-il, à la «recontractualisation» des litiges. Pour se prémunir de l'arbitrage international, «long et coûteux», la seule alternative, explique-t-il, est la «renégociation des traités» en y introduisant les protections nécessaires, comme la clause de traitement national des litiges contractuels. Donnant communication sur la «politique des investissements de l'UE et les possibles influences des contrats d'Etat des investisseurs», Marc Bungunberg, directeur de l'Europa Institute et professeur de droit international à l'Université de Saarland, a traité des «contrats d'investissement de 2e génération». En prévision, dit-il, de la prochaine révision de l'Accord d'association Algérie-UE, «accord qui ne renferme pas beaucoup de clauses de protection des investissements», les négociateurs algériens se doivent de «faire attention à ne pas mettre de clause d'arbitrage invalide». L'UE, nourrissant une «défiance» vers les instances d'arbitrage, ne dérogera pas à l'application prééminente de ses propres lois et normes. Dans les futurs contrats d'investissement, dits de 2e génération, marqués par le «retour de l'Etat dans la conception des lois», il faudrait s'attendre désormais à «l'introduction de nouvelles obligations en rapport avec la protection de l'environnement, de la main-d'œuvre (...).

Les contrats de 2e génération

Juriste spécialiste de l'arbitrage international, parmi les «rares» arbitres experts accrédités notamment auprès du Centre international du règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), le Pr Farid Benbelkacem déplorera, d'emblée, la «méconnaissance» et l'absence de la «culture d'arbitrage» et de médiation dans la sphère économique et auprès des managers des entreprises algériennes. «Le gouvernement ne s'y est pas investi», estime-t-il. Fort de données chiffrées et une longue pratique d'arbitrage international, l'avocat décortique l'expérience algérienne, en situation d'échec : l'Algérie perd, devant les instances d'arbitrage international, «la moitié des litiges nés de l'exécution de ses contrats d'Etat». Il citera, à ce propos : Sonatrach qui a «perdu 50 sur les 80 différends commerciaux», les cessions des cimenteries Lafarge, la vente d'Orascom télécom et bien d'autres. Pour y remédier, l'expert recommande aussi bien la renégociation des conventions et traités internationaux d'investissement, que l'«impérative» réforme du Code des investissements (2008). «Il se dit que l'Algérie a confié à l'OCDE le soin d'en proposer un (Code de l'investissement) alors que le pays ne manque pas de compétences», dixit le professeur de droit. «Nos contrats d'Etat sont mal rédigés», constate le conférencier. «Alors que rédiger un contrat est une affaire de juristes professionnels. Comme négocier un contrat est une affaire de négociateurs professionnels», ajoute-t-il en substance. Décrivant des «institutions» nationales d'arbitrage soit en «sommeil léthargique», cas de l'ICC Algérie, et/ou en «déshérence», cas de la CACI, Farid Benbelkacem affirme que, présentement, l'Algérie ne compte que «trois arbitres agréés».

Localement et internationalement, situation au bénéfice des bureaux et officines de conseil internationaux. En apothéose, le Dr Gainmore, économiste à l'Afreximbank d'import-export (créée par la Banque africaine du développement), exposera l'expérience sud-africaine. Il recommandera d'adopter une approche «ouverte». «Nos traités d'investissement ne comportant pas d'obligations», précise-t-il. Mais consacrent les grands principes tels le «principe de la nation la plus favorisée». Absence de contrainte mais aussi de «coercition et/ou de harcèlement», insertion des «clauses d'équité», de «traitement juste et de non-discrimination», notamment dans le cas d'expropriation.

Plus de 6000 Ha de foncier récupérés par l'Etat : Des investisseurs défaillants sanctionnés (Eco Times)

«Sur requêtes soulevées par le ministère des Finances portant annulation des actes de concession en raison de la violation par leurs titulaires de leurs engagements contractuels, les tribunaux administratifs ont rendu 85 jugements portant récupération d'une superficie globale de 6040 hectares (plus de 60 millions de mètres carrés), portant le total des terres récupérées à 8034 hectares (plus de 80 millions de mètres carrés)», lit-on dans un communiqué du ministère de la Justice, à cet égard. Néanmoins, la superficie de ce foncier récupéré, qu'il soit industriel ou agricole, est jugé dérisoire au regard de ce qui reste à récupérer.

Par Réda Hadi

La récupération de ce foncier répond, ainsi, à l'instruction du président de la République qui, lors d'un Conseil des ministres, tenu en février 2021, avait ordonné la récupération de toutes les assiettes foncières attribuées, mais non exploitées à ce jour. Le président de la République avait également donné des instructions portant sur «l'impératif d'associer les représentants des investisseurs et du patronat dans l'accompagnement et la promotion de l'investissement, en tant que partenaires dans le développement et acteur principal pour la relance de l'économie nationale». Que ces assiettes soient, donc, agricoles ou industriels, les experts s'interrogent sur leur utilisation, post récupération.

Pour Mohamed Sayoud, gérant d'un bureau d'investissement, «le nombre d'hectares récupéré est minime. C'est l'utilisation qui en est fait après qui est importante.» Pour cet expert, en effet, « si c'est pour se retrouver dans les mêmes travers administratifs, cela ne sert à rien. », et de préciser : « La justice doit être rendue, au cas par cas, et non globalement. Beaucoup d'investisseurs se sont vu freiner dans l'accomplissement de leurs investissements. Il faut savoir différencier le bon du mauvais investisseur et faire la part des choses», soulignant par là même, que pour certains investissements, «il est aberrant de récupérer un foncier, alors que la zone dans laquelle se trouve la concession n'est pas viabilisée ».

M. Radja Ahmed, expert consultant en agronomie, estime quant à lui, que la surface récupérée est dérisoire : «S'il s'agit de terres agricoles, il s'agirait très probablement, de terres agricoles dans le Sud, car au Nord, c'est saturé. Aussi, cette récupération ne pèserait pas trop sur la production». Il tiendra à préciser aussi, que « dans le cadre agricole, il est très difficile de trancher. Bien sûr qu'il faut pénaliser les fraudeurs, mais avec un cahier des charges très peu contraignant, car il n'y a pas d'obligation de résultats, tant en termes de production, que d'emplois» et de se demander : «Qu'en sera-t-il alors de ceux qui ont déjà commencé à forer pour trouver de l'eau, mais qui, à cause de procédures administratives, n'ont pu ériger les locaux d'exploitation ?»

Billel Aouali, expert en économie, juge, lui, très salubre ces récupérations pour peu «qu'elles soient utilisées à bon escient et ne deviennent pas, à cause d'une administration trop lourde, des terres en jachère. Ceux qui n'ont pas respecté le cahier des charges doivent être différenciés de ceux qui ont été victimes de l'administration »

Sayoud Mohamed expert en investissements: « Les terres post-récupération ne doivent pas trop rester en jachère»

La récupération de 6040 Ha de terres par le ministère des Finances par voie de Justice a fortement fait réagir des experts qui, tous, l'ont jugée de peu d'impact sur l'économie. Sayoud Mohamed, Expert en investissements, se demande combien de temps va durer la réutilisation de ces terres récupérées. «Si on récupère des terres pour les laisser en l'état, cela ne sert à rien », ajoutant qu'il « il faut savoir comment et quand récupérer ces terrains »

L'expert précisant sa pensée affirme : «Il faut connaître aussi le temps de décision du verdict rendu par la Justice. Combien de temps va durer la récupération ? Si la récupération dure des années, cela ne sert à rien, car l'utilisation après récupération ne doit pas trop durer ».

Pour l'expert, il faut faire le distinguo entre un vrai investisseur et un spéculateur, et de souligner : « Tous les investisseurs ne sont pas des spéculateurs, beaucoup d'entre eux, se sont vu freiner par une administration trop lourde et véreuse. » et de citer des cas où « le temps que toutes les autorisations lui soient données, le produit censé être produit est devenu obsolète. Ce sont des préjudices autant financiers que morales ».

De plus, l'expert a tenu à souligner que « l'administration locale doit être aussi pénalisée, quand elle concède un terrain non viabilisé, avec promesse de le faire dans les meilleurs délais, alors qu'entre-temps l'investisseur a acquis des machines, qui au fil du temps ne lui sont plus rentables, car son produit s'en est trouvé dépassé ».

Pour l'expert, «il faut pénaliser les « investisseurs » qui ont bénéficié de crédits de l'Etat, et non ceux qui ont agi sur leurs fonds propres. », a-t-il conclu.

ALGERAC : 160 laboratoires de contrôle accrédités (El Moudjahid)

L'invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la radio algérienne a reçu, dimanche, le DG de l'Organisme algérien d'accréditation (ALGERAC), Noureddine Boudissa, venu expliquer la portée des nouveaux textes de loi qui renforcent le rôle de son organisme et son champ d'intervention dans l'économie.

Il a été question, notamment, de l'arrêté pris par le ministère des Mines de n'autoriser, dans son secteur, que les Organismes d'évaluation de la conformité (OEC) qui disposent d'une accréditation fournie par ALGERAC. Cette décision, relève M. Boudissa, «concerne près de 400 organismes publics et privés» de contrôle de la qualité, «qui doivent être impérativement accrédités préalablement par ALGERAC pour prétendre à un agrément» du ministère des Mines, pour pouvoir réaliser des actions d'inspection dans le secteur.

«Nous recevons déjà les premières demandes, quelques-unes ont déjà été satisfaites», affirme M. Boudissa, qui salue la prise de conscience des pouvoirs publics sur «les enjeux économiques et sécuritaires que représentent l'accréditation dans certaines activités d'inspection et de contrôle» et assure que l'organisme qu'il représente sera au rendez-vous pour «pour satisfaire la demande des pouvoirs publics». Grâce à l'extension de son champ d'intervention au secteur des mines, ALGERAC prévoit d'«atteindre au début de l'année prochaine 160 Organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités par ALGERAC». Certes, ce nombre «n'est pas suffisant pour répondre à une politique de contrôle et de vérification de toutes les activités», admet M. Boudissa, qui signale toutefois que les laboratoires de contrôle de la qualité accrédités, ont l'avantage, malgré leur insuffisance en nombre, de couvrir toutes les filières de l'activité économique.

Pour le DG d'ALGERAC, il faut maintenant travailler à «multiplier ces laboratoires» et surtout «donner la priorité à certaines filières que nous considérons comme étant sensibles, comme l'agroalimentaire et les produits agricoles». Il y a là un double objectif, relève M. Boudissa : «le premier c'est de s'assurer de la capacité de nos laboratoires à contrôler ce que nous importons de l'étranger», grâce à l'accréditation d'ALGERAC, et «le deuxième c'est d'attester de la conformité des produits importés afin de les autoriser à rentrer sur le marché national».

Omar Berkouk, expert financier : «La réduction du déficit budgétaire est incontournable» (El Moudjahid)

Quasi inexistant en 2014, l'endettement interne est déjà de 60% du PIB, alimenté par des déficits budgétaires récurrents qui atteindront 16% du PIB en 2021. Sa tendance inquiétante s'explique par les crises pétrolière et

sanitaire. Aussi, en l'absence d'un marché des capitaux efficace, la concurrence de financement entre besoins publics et besoins privés aura des conséquences sur la santé des banques, la relance et la diversification économiques, affirme l'expert financier Omar Berkouk.

El Moudjahid : En tant qu'expert, estimez-vous que le niveau actuel de la dette publique intérieure de l'Algérie est réellement préoccupant ?

Omar Berkouk : Le caractère préoccupant du niveau d'une dette souveraine est un qualificatif très relatif en ces temps de crise. Il dépend de la force de l'économie du pays et de la zone géographique à laquelle il appartient. Les pays développés (USA, UE, UK, Japon...) ont longtemps considéré qu'une saine gestion des finances publiques reposait sur des dogmes intangibles de déficit budgétaire limité à -3% et de ratio dette/Pib à 60% ! Certains pays dits «vertueux» ou «frugaux» les ont respectés jusqu'à la pandémie, les autres tendaient vers le respect de ces critères en promettant chaque année de les atteindre au plus vite. Les pays qui ne répondaient pas à ces critères n'avaient aucune difficulté à financer leur impasse budgétaire sur les marchés des capitaux internes ou externes pour ceux de la zone euro et pour les USA en raison de la confiance qu'ils inspiraient aux investisseurs domestiques ou internationaux. Leurs déficits budgétaires et leurs ratios dette/Pib se sont envolés respectivement de -3% à -10% et à 120%. Les politiques budgétaires expansives des Etats se sont couplées à la reflation monétaire des Banques centrales. Les déficits «sans pleurs» et le «privilege exorbitant» sont les avantages des pays riches. Quant aux pays pauvres ou à revenus intermédiaires d'Afrique ou d'ailleurs, il leur est plus difficile d'abandonner totalement les critères d'orthodoxie financière. Il leur faudra séduire ou convaincre les investisseurs locaux ou internationaux à souscrire à leurs dettes. S'agissant de l'Algérie, on peut s'interroger sur la tendance des déficits publics et la croissance rapide de l'endettement interne. Quasi inexistant en 2014, il est déjà de 60% du PIB, alimenté par des déficits budgétaires récurrents qui atteindront 16% du PIB en 2021. L'inquiétante tendance s'explique par les crises pétrolière et sanitaire.

Dans quelle mesure la DPI peut-elle influencer positivement sur le développement financier du pays ?

La dette interne ou externe d'un pays trouve sa justification dans la préparation de l'avenir ou en réponse à un choc exogène subi par le pays. Ce n'est ni un tabou ni un expédient utilisé pour colmater les brèches d'une gouvernance défailante. Ce sont les causes, le mode de financement et son utilité qui déterminent la valeur de l'endettement. L'endettement est pour les financiers un effet de levier sur les fonds propres d'un projet qu'ils considèrent comme rentable, donc susceptible de rembourser la dette par la création de richesses. Il en est de même pour un pays ; l'endettement augmente ses ressources financières pour l'investissement s'il n'est pas destiné à financer le budget de fonctionnement de l'Etat. Il est malsain de financer la consommation par la dette !

À quel moment et sous quelles conditions peut-on parler d'effets négatifs de la dette publique sur le système financier ?
Lorsqu'un pays ne dispose pas d'un marché de capitaux large et profond (Bourse et marché monétaire), c'est le cas de l'Algérie, le financement des

besoins de l'Etat se fait par les banques publiques au détriment du secteur privé, seule voie de diversification économique. Les banques vont concentrer le risque souverain dans leurs livres, réduire leur capacité de prêt au reste de l'économie (ménages et entreprises privées). Dans la LFC 2021 le Président de la République a demandé au ministre des Finances de faire un programme d'émissions régulières de bons du Trésor destinés au public et aux personnes morales pour financer l'impasse budgétaire de 3311 MDS DZD de l'exercice 2021. Rappelons pour mémoire que les emprunts anonymes et aux porteurs lancés en 2016 par le gouvernement Sellal ont récolté péniblement 500 MDS DZD. Leur succès mitigé a conduit le gouvernement Ouyahia à la planche à billets en octobre 2017. En l'absence d'un marché des capitaux efficace, la concurrence de financement entre besoins publics et besoins privés aura des conséquences sur la santé des banques, la relance et la diversification économique.

Dans le contexte actuel où déficits et tensions budgétaires s'accroissent, et devant l'importance de la dépense publique, quelle serait alors la perspective qui s'offrirait à l'Etat pour financer son fonctionnement ? L'Etat algérien a réussi à financer des déficits cumulés de plus 14 000 MDS DZD, entre 2014 et 2020, en puisant dans les 7 500 MDS DZD du FRR, 6 500 MDS DZD du financement non conventionnel, le dividende que lui verse la Banque d'Algérie et la dévaluation du DZD versus le dollar qui augmente mécaniquement ses recettes fiscales d'hydrocarbures. Ces opérations devaient avoir un caractère conjoncturel et temporaire que la remontée des prix des hydrocarbures et la reprise économique nationale et internationale devaient rendre caduques. Il s'avère que les déficits internes et externes sont appelés à durer, les besoins de financement seront récurrents sur plusieurs exercices. Le secteur privé est exsangue et ne peut assurer dans ce contexte le relais de croissance. Dans ce cas, l'Etat doit réduire son train de vie, se désengager du secteur productif marchand, accélérer la modernisation du marché financier, restructurer ses banques. L'impératif de réduction du déficit budgétaire est incontournable. Son financement pourrait être mixte si l'économie est assainie : monétaire et endettement. Mais comment limiter la dette publique si l'économie n'est pas diversifiée ? La dette publique est alimentée par les déficits budgétaires cumulés et le service de la dette. En l'absence d'une reprise économique robuste et diversifiée, il faut agir sur les dépenses si l'Etat n'a pas de prise réelle sur les recettes. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat algérien ont une forte composante sociale (subventions à l'énergie, alimentaires, sécurité sociale, retraites). Dans le contexte politique national, le volet recettes du budget est pratiquement incompressible. L'équation budgétaire est simple : réduction significative du déficit = émeutes sociales !

Un retour probable à la planche à billets ? Le retour à la planche à billets est inscrit dans la demande du Président de la République adressée à son ministre des Finances pour la mise en place d'un plan d'émissions de bons du Trésor destinés aux investisseurs, personnes physiques ou morales. Compte tenu des besoins à financer pour 2021 : 3311 MDS DZD et la capacité d'absorption des Banques, les bons du

Trésor émis seront «repris» par la Banque Centrale qui fera comme ses consœurs occidentales du quantitative easing.

L'Algérie se dirige vers l'accession à l'OMC (APS)

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a affirmé jeudi que l'Algérie allait de l'avant vers l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) selon des démarches "bien étudiées", soulignant que cette instance offrait de meilleures opportunités pour la relance de l'économie nationale, a indiqué un communiqué du ministère.

La déclaration du ministre est intervenue lors de sa participation aux travaux de la réunion des ministres de l'Union africaine (UA) chargés du commerce avec l'OMC, tenue par visioconférence, laquelle a évoqué les préparatifs de la 12^e réunion ministérielle virtuelle de l'OMC, prévue du 30 novembre au 03 décembre 2021 à Genève, a précisé le communiqué.

M.Rezig a souligné à cette occasion "la poursuite par l'Algérie de ses efforts visant à aller de l'avant vers l'accession à l'OMC suivant des démarches bien étudiées, au regard des opportunités offertes par cette instance en vue de la relance de l'économie nationale à travers l'initiation d'une série de réformes profondes à même de promouvoir le commerce extérieur et l'intégration dans la chaîne de valeurs régionale et mondiale".

Le ministre a en outre cité, entre autres réformes, la révision de la règle 49-51 régissant l'investissement étranger en Algérie, maintenue pour certains secteurs stratégiques, et "ses répercussions positives sur l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) et l'augmentation du volume des échanges commerciaux".

Ministère du commerce : Les produits agricoles et agroalimentaires autorisés à l'exportation (Le Soir d'Algérie)

Le ministère du Commerce a autorisé l'exportation de certains produits agricoles et agroalimentaires produits localement, conformément aux clauses spécifiques du tarif douanier.

L'autorisation à l'exportation concerne également les produits de l'industrie agroalimentaire, indique le communiqué du ministère et les produits de l'industrie agroalimentaire dérivés ou entrant dans la composition de matières premières enrichies, telles que divers types de pâtes alimentaires, «le couscous, la semoule et la farine».

La matière première entrant dans la fabrication des produits destinés à l'exportation est importée ou achetée sur le marché local. Ce qui se fait, précise le communiqué du département du commerce, en

soumettant les opérateurs économiques actifs dans ce domaine à un gage indiciel par les services commerciaux de l'état, ainsi que les services régionaux des douanes.

Le communiqué met également l'accent sur la fixation du mécanisme de calcul de la différence entre le prix réel et le prix subventionné du blé par l'Office national interprofessionnel des céréales, dans le cadre d'un comité technique sectoriel paritaire afin de payer la différence, c'est-à-dire le prix réel du blé importé par les opérateurs économiques exportateurs.

Chambres de commerce et d'industrie : Vers une restructuration (Liberté)

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a annoncé, avant-hier, la révision de tous les textes régissant la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et les Chambres de commerce et d'industrie des wilayas. Le ministre a évoqué l'élaboration d'un décret exécutif sur la réorganisation de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci). "Le texte a été examiné par le gouvernement", a indiqué Kamel Rezig, lors de la cérémonie de signature d'une convention entre la Caci et l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca).

Le décret vise la restructuration des Chambres de commerce pour leur redynamisation ainsi que leur intégration, d'une manière plus efficace, dans le processus de développement économique national, en les érigeant en espaces de concertation entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, et en force de proposition en vue de promouvoir et d'organiser les activités économiques aux plans local et national.

Les Chambres de commerce devront servir, également, d'outils efficaces au service de l'entreprise algérienne et de l'économie nationale aussi bien au niveau local que national, tout en s'ouvrant à l'étranger. Le texte prévoit, entre autres, l'élargissement et le renforcement des missions de la Caci et la révision des structures de gestion de la Chambre à travers la création d'un conseil d'administration.

Joindre les projets innovants de fin d'études à la propriété intellectuelle (APS)



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane a souligné, samedi, que l'investissement scientifique

dans les domaines technologiques en milieu universitaire contribuera grandement à stimuler le développement national, à travers l'accompagnement et l'encouragement des compétences estudiantines à consacrer et à joindre leurs projets de fin d'études innovants à la propriété intellectuelle".

Le ministre intervenait par visioconférence à l'occasion du lancement à Oran de la cérémonie d'annonce des résultats du concours "Un brevet d'invention pour chaque projet", organisé par la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au profit des étudiants innovateurs des établissements universitaires et de formation.

Il a, à ce titre, affirmé qu'"accompagner et encourager des étudiants et joindre leurs projets innovants à la propriété intellectuelle incitera à stimuler la concurrence scientifique et la distinction dans la présentation d'idées et de projets créateurs de richesses chez les étudiants innovateurs".

Lors de la cérémonie organisée à l'Université des sciences et de la technologie "Mohamed Boudiaf" d'Oran (USTO-MB), M. Benziane a déclaré que "cette compétition, la première du genre en Algérie, lancée le mois de mars dernier, contribuera à l'exploitation des projets réalisés par les étudiants en fin d'études, à réaliser le développement souhaité et à augmenter le nombre de brevets d'invention déposés auprès des agences spécialisées.

La compétition permettra également à l'Algérie de se hisser au diapason du développement réalisé à l'échelle internationale dans tous les domaines scientifiques et technologiques".

Selon le ministre, les projets de fin d'études présentés par les étudiants dans les différents cycles (Licence, Master, Doctorat) chaque année, renferment des idées innovantes à valoriser sur les plans scientifique et technologique et à accompagner leurs auteurs dans l'investissement de leurs capacités scientifiques dans le domaine de l'entrepreneuriat par la création de startups.

Le ministère accompagnera les étudiants porteurs de projets innovants et créatifs, consacra la culture de l'innovation et de l'invention et encouragera la recherche scientifique dans les établissements universitaires, a-t-il ajouté, déclarant: "nous ferons de ce type de compétitions une tradition annuelle pour donner un souffle scientifique et économique aux projets de fin d'études".

Le concours "Un brevet d'invention pour chaque projet", qui vise la découverte de jeunes talents innovateurs dans toutes les universités du pays et les centres de formation professionnelle, a vu la participation de 53 projets dans 6 domaines différents, à savoir "la technologie industrielle et les matières", "la technologie de communication et de l'information", "la santé", "l'environnement", "l'énergie et les énergies renouvelables" et "l'agriculture et l'industrie alimentaire".

Pas moins de 25 projets ont franchi la première étape et bénéficieront, dans les deux étapes suivantes, de l'accompagnement et du soutien d'entreprises chargées de l'accompagnement et du soutien des projets innovants jusqu'à maturation et création d'entreprises.

Pour le thème "Technologie industrielle et matières" le premier prix sur décision du jury est revenu aux deux étudiantes Belalem Wafa et Bennadir Khadra de l'Université de Ghardaïa présentant le projet "fabrication du plastique par l'utilisation de polymère soluble", qui a pour objectif de mettre fin au phénomène des déchets plastiques.

Pour sa part, le trio Benguesmia Samir, Khodja Mohamed et Saadallah Rachid, étudiants doctorants de l'Université de Msila ont décroché le premier prix dans le domaine "technologie de la communication et de l'information" pour leur projet "système numérique dans la gestion des réseaux des eaux", visant à intervenir rapidement et efficacement dans les différents systèmes intervenant dans la distribution de l'eau.

Concernant le volet "santé", les étudiantes Kefaikia Chaima et Gharbi Rabia de l'École nationale supérieure de biotechnologie de Constantine ont décroché la première place pour leur projet "crème de nuit anti-oxydante pour la peau" fabriquée à partir de l'huile de cyprès et l'huile essentielle de zeste de citron.

Le premier prix du volet "environnement" a été décerné aux étudiants Chikirine Mohamed Amine et Dahmane Soheib de l'Université des sciences et de la technologie "Houari Boumediene" de Bab Ezzoua (Alger), pour leur projet sur la transformation du plastique en carburant.

Concernant le volet "énergie et énergies renouvelables", Messili Walid de l'Université de Msila a obtenu le premier prix pour son projet de "compteur intelligent", qui rassemble le compteur électrique et celui du gaz, alors que Touati Amar de l'Université de Djelfa a remporté le premier prix concernant le volet "agriculture et industrie alimentaire" pour son projet "programme intelligent pour calculer les besoins en eau dans le domaine de l'agriculture et de l'irrigation".

Deux stagiaires du centre de formation professionnelle de Touggourt, Merrar Ahmed et Hadi Douba Abdennour, ont également participé à cette compétition avec leurs projets sur "l'alimentation en énergie solaire à travers un système de contrôle intelligent dans l'opération de pompage des eaux de puits et de l'irrigation automatique" et ont obtenu la troisième place concernant le volet "l'agriculture et l'industrie alimentaire".

La cérémonie a vu la présence du secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Noureddine Ghouali, le Directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique, Abdelhafid Aouragh et différents directeurs des conférences régionales des universités, ainsi que des recteurs d'établissements universitaires et d'établissements de soutien et d'accompagnement des jeunes innovateurs.

Manque de financement, gel et absence de décision : Plusieurs projets à l'arrêt dans le secteur des transports (El Watan)

Au cours de cette année 2021, plusieurs projets connaissent un taux d'avancement très bas, d'autres restent gelés, ou carrément non programmés par le gouvernement pour cause de manque de ressources financières.

L'avancement dans la réalisation des projets dans le secteur des transports en Algérie est à la traîne. Au cours de cette année 2021, plusieurs projets connaissent un taux d'avancement très bas, d'autres restent gelés, ou carrément non programmés par le gouvernement pour cause de manque de ressources financières.

Dans un bilan publié la semaine dernière par le ministère des Travaux publics et des Transports sur les réalisations au titre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement pour l'année 2021, nous pouvons constater que peu de projets arrivent à dépasser le taux de 60% .

Ainsi, en ce qui concerne l'achèvement et l'engagement des travaux des extensions des lignes du métro d'Alger, si le projet des extensions entre les stations de Aïn Naadja -Baraki et El Harrach-Aéroport d'Alger connaît un taux d'avancement de 65%, le projet d'extension de la ligne du métro de la place des Martyrs – entrée Bab El Oued, sur un linéaire de 0,8 km, quant à lui, n'est pas encore lancé, et le ministère attend toujours l'accord de Premier ministre pour le lancement d'un appel d'offres national et international.

Pour ce qui est concerne les lignes de tramway prévues et celles en cours de réalisation, le bilan du ministère souligne que l'extension du tramway de Constantine, sur un linéaire de 4 km avec 6 stations, «a été finalisée à 100%» alors que des essais techniques en prévision de son lancement ont été entamés. Le projet de tramway de la ville de Mostaganem, prévu sur un linéaire de 14,5 km et doté de 24 stations, a connu aussi un taux d'avancement de 80%.

Mais ce n'est pas le cas pour le projet de l'extension du tramway d'Alger de la station le pont des Fusillés vers la nouvelle gare routière multimodale de Bir Mourad Raïs sur un linéaire de 4,6 km avec 7 stations, qui est encore en attente d'une réponse pour le dégel de l'opération.

S'agissant du projet d'achèvement des travaux de réalisation de la télécabine de Tizi Ouzou, Kef Naadja-village Redjaoua, des 2 tronçons restants la wilaya-hôpital Sidi Beloua et hôpital Sidi Belloua-village Redjaoua, celui-ci continue, selon le même bilan, à être confronté aux problèmes d'opposition et de disponibilité de crédits de paiement, en plus des contraintes liées à la pandémie de Covid-19 empêchant les experts étrangers d'intervenir.

Advertisements

Toutefois, ce sont les projets portant sur la réalisation des liaisons et pénétrantes autoroutières qui ont enregistré une «très faible» cadence, accusant des retards et des arrêts. Le bilan du ministère a indiqué que

l'achèvement des projets qui connaissant un taux d'avancement supérieur à 50% est subordonné à des réévaluations mais aussi la mise en place des crédits de paiement.

Le document a cité le cas du projet de mise en place d'un système de régulation de la circulation routière au niveau de la wilaya d'Alger, qui est également à l'arrêt depuis septembre 2019. Idem pour les travaux entamés au niveau de l'aérogare et de l'aéroport international d'Oran, qui sont à l'arrêt avec un taux d'avancement à 92%, et dont la livraison est conditionnée par la mise en place de crédits de paiement pour un montant de 7,5 milliards de dinars.

En ce qui concerne le programme d'acquisition de 29 avions (2021-2025), conformément aux résolutions du Conseil des participations de l'Etat (CPE) réuni le 28 mars 2018, le projet demeure lui aussi subordonné à la mise en place du financement.

Le tronçon entre l'échangeur de Drean et la Tunisie livré fin 2021

Concernant les projets des infrastructures routières, le ministère a évoqué l'achèvement des travaux de l'autoroute Est-Ouest, la mise en place des systèmes d'exploitation et de péage ainsi que la transformation en axe autoroutier de la route transsaharienne.

Ainsi, pour la finalisation des travaux de l'autoroute Est-Ouest, il reste le parachèvement de la section entre l'échangeur de Drean et la frontière tunisienne (84 kilomètres), avec un taux d'avancement de 85%, dont la date prévisionnelle de livraison est fixée à fin 2021. Les travaux de réalisation des installations et équipements de l'autoroute Est-Ouest ont connu un taux d'avancement de 75%, a assuré le ministère.

Quant à la transformation en axe autoroutier de la route transsaharienne, les travaux ont atteint un taux d'avancement de 88%, a précisé encore le document du ministère. Dans le domaine des transports ferroviaires, le bilan présenté a expliqué que les projets de dédoublement sont à un taux de 90%, et ceux portant sur la réalisation de nouvelles lignes sont à 84%, tandis que le taux de réalisation des systèmes de signalisation, de télécommunication et d'énergie a atteint les 95%.

Les efforts menés par la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) pour l'amélioration des conditions d'accueil des voyageurs au niveau des gares ont été également évoqués dans ce bilan, citant l'embellissement et la réfection des gares vétustes et des projets en phase d'études pour la réalisation des infrastructures d'accueil (stations, quais et embranchement) desservant les pôles universitaires (Caroubier, Souk Ahras, Tébessa, M'sila, etc.).

Pomme de terre d'arrière-saison: programme d'exploitation des superficies dédiées aux céréales (APS)

Un programme national d'exploitation des superficies agricoles réservées à la filière des céréales, en jachère, a été mis en place pour la production de la pomme de terre d'arrière-saison, a annoncé, jeudi à Mostaganem, le

directeur central des végétaux et du contrôle technique au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Rabah Filali.

M.Filali a souligné, lors d'une rencontre régionale ayant regroupé des cadres de l'agriculture des wilayas de l'Ouest et du Sud-ouest du pays, que "ce programme entre dans le cadre de la feuille de route 2020-2024, tracée le ministère de tutelle, pour développer la production agricole et consacrer tous les moyens disponibles pour augmenter la productivité et partant réduire la facture de l'importation".

Dans le cadre de ce programme, il sera procédé à l'exploitation de terres agricoles réservées à la filière céréalière après la campagne moisson-battage, notamment celles ayant bénéficié de l'irrigation d'appoint pour la production de la pomme de terre d'arrière saison, a fait savoir le même responsable, qui a indiqué que l'exploitation de 50 % de ces terres dont la superficie a atteint dans les wilayas du nord 117.000 hectares utilisant l'irrigation d'appoint, permettra de réaliser l'offre demandée en cette récolte stratégique (pomme de terre de consommation ou semences) et sera bénéfique pour les producteurs de blé.

Le président du Conseil national interprofessionnel de la filière pommes de terre, Ahcène Kadmani a exprimé sa satisfaction pour cette initiative qui aura, selon lui, "un impact positif pour les deux filières agricoles stratégiques car il est demandé aux professionnels voulant l'intégrer d'exercer sur la base gagnant-gagnant, à travers l'exploitation des terres agricoles en période de jachère et d'avoir les semences de pomme de terre locales".

Pour sa part, le président du Conseil interprofessionnel de la filière céréales, Abdelghani Benali a insisté sur l'importance d'intégrer les deux filières dans la production des céréales, expliquant que l'utilisation de ces terres dans la production du blé dur auquel accorde le ministère de tutelle beaucoup d'intérêt après la récolte de pomme de terre, contribuera à augmenter le produit à moindre coût par rapport à l'utilisation des engrais et le ravitaillement des plantes".

Ont pris part à cette rencontre, organisée par la station régionale de la protection végétale de Debdaba, les directeurs des services agricoles et les présidents et directeurs des chambres d'agriculture et présidents et membres des Conseils interprofessionnels des filières pomme de terre et céréales, pour établir une feuille de route locale pour réussir ce programme, a-t-on indiqué.

Tourisme : installation du Comité national de facilitation des activités touristiques (APS)

Un comité national de facilitation des activités touristiques a été installé jeudi à Alger en vue de proposer des actions permettant l'amélioration et la maîtrise des opérations liées aux mouvements touristiques.

Supervisant la cérémonie d'installation du Comité, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi a mis l'accent sur l'impératif pour cette instance "d'activer sur le terrain et être flexible afin d'améliorer et maîtriser les opérations, les activités et les mouvements touristiques".

Compte tenu de sa composante sectorielle diversifiée, le Comité est à même de formuler des propositions étudiées après traitement des problèmes et obstacles amortissant le flux touristique national et international", souligne le ministre, indiquant que ce Comité est, également, chargé "d'assurer les conditions favorables pour l'entrée, le séjour et les déplacements des touristes".

A noter que le Comité est composé du ministre chargé du Tourisme ou de son représentant, président, des représentants des ministres chargés des Transports, des Finances, de l'Intérieur, de la Santé et de la Culture, ainsi que des représentants de la Sûreté nationale et des Douanes.

Dans un autre contexte, M. Boughazi a donné le signal de lancement de la campagne de vaccination anti-covid-19 à l'hôtel Mazafran à Zéralda au profit des fonctionnaires de l'hôtel au titre de la saison estivale 2021.

Groupe Manadjim El Djazair: réception de six chargements d'or brut de plus de 100 tonnes (APS)

Le Groupe Manadjim El Djazair (MANAL) a réceptionné, jusqu'à jeudi, six chargements d'or brut de plus de 100 tonnes, avec un moyenne de 11 grs/tonne, a déclaré jeudi à Alger Mohamed Sakher Harami, PDG du groupe. Ces chargements d'or brut permettront d'extraire quelque 1,3 kg d'or, a précisé M. Harami qui était l'invité du premier numéro du forum économique conjoint entre le site d'information "Algérie maintenant" et la chaîne "Beur TV".

Ces chargements ont été collectés par 45 micro-entreprises mises en exploitation sur un total de 220 entreprises autorisées, a fait savoir le responsable.

Outre l'assistance technique, le groupe MANAL assure les comptoirs d'or pour la réception de l'or brut et les opérations techniques préliminaire. De même qu'il garantit une partie des charges aux micro-entreprises.

Le groupe a créé des comptoirs pour la réception et l'analyse de l'or brut dans des sites proches des mines, a ajouté le PDG du groupe.

Jusqu'à l'heure, deux comptoirs ont été créés dans la wilaya de Tamanrasset (centre-ville et à près de la mine d'Amesmesssa) et deux autres dans la wilaya de Djanet pour procéder à l'analyse de l'or et déterminer son pourcentage, et ce pour accorder les montants requis aux entreprises concernées.

Des contrats commerciaux sont actuellement établis avec les sociétés pour leur permettre de poursuivre l'opération et réaliser davantage de bénéfices,

"d'autant que l'opération revêt des dimensions plutôt sociales qu'économiques", selon M. Harami.

Le groupe MANAL a ouvert des comptes pour le versement des montants dus aux sociétés activant dans l'extraction de l'or, dans des délais très courts, indique le responsable.

45 postes d'emplois ont été créés par des micro-entreprises au profit de jeunes chômeurs de la région qui ont bénéficié de formations spécialisées.

"La réussite de ce projet et sa mise en œuvre sur le terrain a donné plus de confiance au secteur pour aller vers de nouvelles régions qui renferment une richesse aurifère", a-t-il ajouté.

Finances/Banques/Assurances

BADR : des indices encourageants au niveau des guichets de la finance islamique (APS)

Les guichets de la finance islamique ouverts au niveau des agences de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) à travers six wilayas du pays ont enregistré des "indices encourageants", a indiqué jeudi à Djelfa, le Directeur général de cet établissement financier, Mohand Bourai. La stratégie de la BADR dans le lancement des prestations de la finance islamique, mise en œuvre depuis moins d'un mois, a démontré, à ce jour, des +indices forts encourageants+, a déclaré M. Bourai, en marge de l'ouverture d'un guichet de la finance islamique au niveau de l'agence BADR de Djelfa, 7eme du genre à l'échelle nationale.

Il a fait part du constat d'une "importante affluence de citoyens pour s'enquérir de ces nouvelles prestations et qui ont exprimé le souhait d'intégrer ce nouveau mode de financement et de bénéficier des prestations qu'il offre", a-t-il souligné.

Plus de 350 clients ont intégré ce mode de financement au niveau de la BADR, depuis le lancement de cette opération et plus de 500 millions de DA représente la somme globale déposée en comptes épargne et comptes bancaires courant", a précisé le DG de la Badr.

Il a ajouté que la banque œuvre, actuellement, à la généralisation de cette prestation (finance islamique), en vue d'atteindre les objectifs fixés portant sur l'ouverture de guichets dans la totalité des wilayas, avant la fin de cette année 2021.

Mohand Bourai a rappelé, à l'occasion, les prestations offertes par la finance islamique qui propose un bouquet de 14 produits, en conformité avec les préceptes de la Charia à islamique, dont six relatifs aux comptes courants et aux comptes épargne et les huit autres destinés au financement de projets d'investissement, des besoins d'exploitation et des opérations d'exportation dans tous les secteurs, notamment l'agriculture et l'industrie de transformation".

Après avoir procédé à l'ouverture officielle de ce guichet de la finance islamique, par la remise d'un livret épargne à l'un des clients, le DG de la BADR a effectué une inspection de différentes agences locales de la wilaya, et écouté les préoccupations des employés à qui il a donné des orientations sur le rendement, la formation et pour une meilleure prise en charge des clients de la banque.

Energie

Développement des énergies renouvelables : Les sources de financement en question (Liberté)



La question du financement du projet des 1000 mégawatts, annoncé par le département de la Transition énergétique et dont l'appel d'offres sera lancé prochainement, "n'est pas encore réglée". Mais, l'hypothèse la plus probable serait que "l'investisseur apporterait les capitaux" nécessaires à la construction de centrales utilisant des énergies renouvelables et que l'État lui "rachèterait l'électricité produite à prix fixés sur une durée assez longue". L'hypothèse fait l'objet de "discussions entre le ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables et celui des Finances". C'est ce qu'a indiqué cette semaine, le ministre de la Transition énergétique, Chems-Eddine Chitour.

Le financement, l'aspect le plus important, demeurera ainsi problématique, parce qu'il reste encore beaucoup de questions sans réponses. S'achemine-t-on vers la réalisation de projet clé en main où tout est pris en charge par l'investisseur, le financement compris ? On ne sait pas encore si des dépenses seront effectuées par l'État dans la mise en place de ces centrales, ni à hauteur de quel montant. On ne sait pas non plus encore clairement, si l'électricité rachetée par l'État sera fournie à un prix subventionné au consommateur final. Le ministre de la Transition énergétique va-t-il adopter une approche analogue à celle convenue en matière de dessalement d'eau de mer où Sonatrach a pris sur elle la tâche de concevoir et de mettre en œuvre les projets de dessalement d'eau de mer ? La compagnie nationale achète l'eau dessalée à plus de 100 DA en moyenne le mètre cube, et elle la revend à 25 DA en moyenne à l'ADE. Le différentiel est supporté par l'État sous forme de subventions qu'il lui (Sonatrach) verse.

Pour certains experts, les interventions possibles de la part de l'État pourraient inclure des mécanismes de financement pour les investissements

en énergies renouvelables et même des subventions, lorsque leur utilité pour le moyen et le long terme serait incontestable. Mais pour d'autres, les subventions ne sont pas une bonne idée. Mohamed Terkmani, ingénieur, ancien directeur à Sonatrach et expert en énergie, est de ceux-là. Dans un entretien accordé à Liberté, il y a quelques mois, il a pointé, les "incohérences" qui persistent dans le système des subventions à l'énergie, expliquant qu'au lieu de financer "l'investissement improductif" que sont les subventions sociales, il aurait été "préférable d'investir dans des activités créatrices de richesses". Cependant, une troisième voie paraît plus réaliste. Elle suppose que le financement du démarrage des énergies renouvelables constituerait une "contribution raisonnable" de la part de l'État, mais qu'il conviendrait d'éviter la mise en place de régimes permanents de subventions. Voilà un modèle dont de nombreux pays dont l'Allemagne se sont inspirés.

Ainsi, pour encourager le développement des énergies renouvelables, dont les coûts de production électrique étaient, par le passé, largement supérieurs à ceux de l'électricité conventionnelle, l'Allemagne a eu recours à des subventions économiques provisoires. Pour Mohamed Terkmani, l'objectif recherché était de "rentabiliser au mieux des investissements coûteux et non rentables au départ en pariant qu'à la longue, les progrès technologiques, la multiplication des projets et les économies d'échelle finiraient par réduire les coûts jusqu'à les rendre compétitifs avec ceux de l'électricité conventionnelle".

En réalité, l'État a subventionné l'opération sans vraiment la subventionner, puisque les subventions ont, en fait, été payées par le consommateur à travers sa facture d'électricité qui a augmenté en conséquence.

**Kamel Aït Cherif, expert international en économie d'énergie :
«Renforcer les synergies intersectorielles» (El Moudjahid)**



La transition énergétique est inévitable en Algérie et se pose comme une nécessité absolue. Aussi, faut-il accorder un rôle important aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique, insiste, dans cet entretien, l'expert Kamel Aït Cherif. Abordant les différents aspects de la problématique de la transition énergétique, il explique les raisons du retard de l'Algérie pour adopter les énergies alternatives.

Pour réussir convenablement le programme national de la transition énergétique, il préconise de renforcer les synergies intersectorielles en vue

de plus de convergence dans la coordination et la concrétisation de cette transition dans tous les secteurs d'activité.

El Moudjahid : Développer une industrie locale des énergies renouvelables est une orientation stratégique des pouvoirs publics, voire une priorité absolue de l'Etat. Aujourd'hui, peut-on dire que l'Algérie a réellement mis en place les moyens de sa politique ?

Kamel Aït Cherif : La filière industrielle du solaire photovoltaïque a pris du retard en Algérie. La majeure partie des projets dans le domaine des énergies renouvelables accusent des retards dans leur mise en œuvre avec beaucoup de lenteurs. Les perspectives de production nationale de kits solaires photovoltaïques nécessitent un savoir-faire technologique et des moyens de production sur la chaîne de valeur dans les dispositifs solaires photovoltaïques (panneaux solaires photovoltaïques, batteries et onduleurs). A cet effet, pour assurer un bon démarrage de cette industrie du renouvelable en Algérie, il est judicieux d'aller vers un partenariat public-privé national et international.

La nouvelle approche portant promotion des énergies renouvelables et transition énergétique vise à mieux définir les priorités et les objectifs à atteindre d'ici 2030, mais aussi à rattraper le retard accusé dans la mise en œuvre des programmes EnR. Est-il permis de parler de stratégie claire aujourd'hui ?

Tout d'abord la question qui reste posée est : pourquoi la transition énergétique vers des énergies alternatives, notamment les énergies renouvelables, tarde à venir, afin de réduire ce mix-énergétique national qui dépend à 98% des énergies fossiles, alors qu'il y a lieu de rappeler le programme ambitieux de développement des énergies renouvelables (EnR) et de l'efficacité énergétique lancé en Algérie en février 2011, puis actualisé en 2015, qui prévoyait une production d'électricité de 4500 mégawatts(MW) en 2020 à partir des EnR, dont les 2/3 issus de l'énergie solaire photovoltaïque et 22 000 MW d'ici 2030, dont 10 000 MW destinés à l'exportation.

Il était question d'arriver à une capacité de production électrique à partir des EnR de l'ordre de 40% à l'horizon 2030. Le même programme a subi des modifications en 2020, avec comme objectif une production de 4000 MW d'ici 2024 et 15 000 MW d'ici 2035, soit 1 000 MW par an. Résultat : à ce jour moins de 500 MW en EnR ont été réalisés après une dizaine d'années ! Par ailleurs, l'approche et la démarche dédiées à la transition énergétique adoptée par le gouvernement en matière de politique énergétique sont palpables.

On peut parler de la volonté politique et de la détermination du gouvernement algérien à concrétiser la transition énergétique à travers un plan d'action d'énergies renouvelables à l'horizon 2035. Mais éventuellement, on peut dire aussi qu'en Algérie, ce n'est pas les programmes et/ou modèles et lois qui n'existent pas, mais j'insiste à dire que c'est la mise en œuvre qui fait défaut !

En outre, il y a lieu de signaler que durant les années 80, exactement en 1983, le secteur de l'énergie a élaboré un modèle énergétique, dont l'objectif essentiel était la rationalisation de la consommation interne

d'énergie et le développement des énergies alternatives, en l'occurrence les GPL et les énergies renouvelables. La production d'électricité qui s'élevait en 1980 à 1800 MW, est passée à plus de 22000 MW en 2020 (source : ministère de l'Énergie), la part des énergies renouvelables ne dépasse pas les 400MW. On constate que pendant cette période, nous n'avons rien vu, aussi bien au niveau du développement des énergies renouvelables, que celui des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique.

Quels devraient être les défis à relever, en priorité, à court et moyen termes en matière de transition, d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie ? Dans le contexte actuel, une rationalisation de la consommation d'énergie s'avère plus que jamais nécessaire dans les secteurs des ménages et du transport. Aussi, il y a lieu de réorienter la demande nationale d'énergie vers la consommation des produits énergétiques les plus disponibles localement et promouvoir les énergies renouvelables. De telles dispositions devraient permettre de contenir la consommation d'énergie à des niveaux gérables jusqu'à l'horizon 2030 ! A cet effet, il est impératif pour l'Algérie de définir les objectifs du développement durable, à court, moyen et long termes, de remplacer la transition énergétique par l'économie d'énergie, de doubler le taux de croissance de l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique. Mais aussi, mettre en place des mesures fortes afin d'orienter nos modèles de production/consommation d'énergie et de développement respectueux de l'environnement et de l'économie d'énergie.

Quels sont, selon vous, les pré-requis pour un écosystème favorable à l'émergence d'une filière industrielle performante des EnR en Algérie ?

Tout d'abord, on peut dire qu'en Algérie, il y a une absence d'interactions entre les différents organismes qui constituent un écosystème favorable à l'émergence d'une filière industrielle performante des EnR. A cet effet, il y a lieu de signaler que la situation énergétique en perspective est inquiétante et la sécurité économique sera menacée si les pouvoirs publics ne prennent pas les mesures nécessaires en attribuant sans tarder une priorité absolue à la transition énergétique. Il s'agit d'intégrer, maintenant, des énergies renouvelables dans la stratégie d'offre énergétique à moyen et long termes, tout en accordant un rôle important aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique. La problématique énergétique nationale nécessite une transition vers un mix énergétique équilibré et la maîtrise des technologies nouvelles et de développer des systèmes productifs plus efficaces et moins énergivores. Plaider pour un modèle économique de consommation d'énergie basé sur l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique dans les secteurs des ménages et des transports en Algérie, devrait s'imposer comme un but stratégique à atteindre ! Par conséquent, maintenant il est impératif pour l'Algérie d'accorder la priorité à la maîtrise de la consommation interne d'énergie, non à la croissance de la production d'énergie fossile !

Changer de modèle de consommation d'énergie, appliquer la réalité des prix de l'énergie, mettre fin aux gaspillages, sont autant de mesures pour faire face au triple challenge de la demande interne d'énergie et des besoins d'exportation. La solution passe par la recherche d'autres sources d'énergie

alternatives, en l'occurrence les énergies renouvelables. Mais aussi mettre en place des mesures fortes afin d'orienter nos modèles de production et de consommation énergétique vers les trajectoires respectueuses de l'environnement et de l'économie d'énergie. Avec le développement de nouvelles technologies, l'énergie solaire devra prendre toute sa place, et ce, compte tenu de son potentiel de gains de productivité et de réduction des coûts qui vont faire l'une des sources d'électricité les plus compétitives.

«Le meilleur gisement de l'Algérie est dans les économies d'énergie au quotidien», avait déclaré le ministre en charge du secteur. Mais peut-on asseoir une telle logique avec un modèle énergétique qui demeure excessivement énergivore ?

La problématique énergétique nationale nécessite une transition vers le mix énergétique et la maîtrise de la consommation interne d'énergie. Plaider pour un modèle économique de consommation d'énergie basé sur l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique : «Ces deux termes (économie d'énergie et efficacité énergétique) renferment un gisement d'économie d'importance».

La promotion de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique dans le secteur des ménages et des transports en Algérie devrait s'imposer comme un but stratégique à atteindre. Ce modèle permettra de réduire la demande interne d'énergie d'environ 20% à 30% d'ici 2030. Le plus grand gisement d'énergie en Algérie serait celui des économies d'énergie évalué à 20% d'après certaines études. Le taux de gaspillage de l'énergie en Algérie représente environ 20% de la production nationale d'énergie. Des gestes éco-citoyens nous permettraient d'économiser 8 millions de tonnes d'énergie.

Les appels constants à la rationalisation de la consommation d'énergie ne semblent pas avoir l'écho attendu auprès du citoyen. Comment et par quels moyens convaincre ce dernier de la nécessité de souscrire à cette démarche ?

Tout d'abord, il y a lieu de signaler, en Algérie, l'absence totale de culture économique et écologique. Par ailleurs, il faut souligner que l'augmentation des prix de l'énergie est inévitable, car l'augmentation de la consommation nationale d'énergie, en Algérie, est beaucoup plus encouragée par les prix bas (carburants, électricité, gaz) que par la poussée démographique. L'idée selon laquelle une énergie bon marché n'a que des avantages pour ses utilisateurs est de plus en plus remise en cause : une énergie bon marché n'incite pas aux économies d'énergie, ni à la fabrication de produits performants ou peu gourmands en énergie.

Il est aussi douteux de dire que l'énergie bon marché soutient le développement économique. Aussi, il a été démontré que l'intensité énergétique augmente avec les subventions à l'énergie. Une politique de vérité des prix de l'énergie, le développement et l'encouragement aux solutions non polluantes seront tout aussi indispensables pour assurer le déploiement de la trilogie : sobriété énergétique, efficacité énergétique, énergies renouvelables.

«Ce qui manque dans la mise en œuvre du programme de la transition énergétique», vous l'aviez dit, «c'est une coordination intersectorielle et une

définition claire des prérogatives». Quel impact sur le cours des programmes ?

Effectivement, pour réussir convenablement le programme national de la transition énergétique, il est impératif de renforcer les synergies intersectorielles en vue de plus de convergence dans la coordination et la concrétisation de cette transition dans tous les secteurs d'activités. Car la transition énergétique vers un développement durable ne relève pas uniquement du rôle du ministère de la Transition énergétique ou bien de celui de l'Énergie. Mais aussi, on continue de parler, en plus de la dualité dans le secteur de l'énergie (entre ministère de l'Énergie et des Mines, et celui de la Transition énergétique et des énergies renouvelables), de l'ambiguïté et de l'harmonie qui entourent la transition énergétique en Algérie. Mais je pense qu'il n'y a pas lieu de tergiverser sur la stratégie à mettre en place pour rendre effective la transition énergétique, étant donné que celle-ci se pose comme une nécessité absolue avant toute autre considération. Je pense que pour clarifier convenablement les prérogatives de chaque département de l'énergie, nous devons changer la dénomination de ces deux départements ministériels, à savoir pour le ministère de l'Énergie et des Mines : ministère des hydrocarbures et des mines et pour le ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables, ministère de la transition énergétique suffit, car les énergies renouvelables ne sont qu'un volet de la transition énergétique. Enfin, tout cela doit être élaboré dans le cadre d'une politique et stratégie énergétiques nationales au sein du système énergétique national par un conseil national à l'énergie ou un haut conseil à l'énergie.

La stratégie nationale de développement des EnR réserve un rôle primordial à la recherche et à l'innovation. L'université, en tant que gisement de compétences, est-elle effectivement impliquée dans le processus ?

Le plus grand défi pour développer convenablement les métiers des énergies renouvelables(ENR) en Algérie sera de mettre en place une vraie politique de formation et de maintenance dans le domaine des énergies renouvelables, et ce, pour se tenir prêt à pourvoir, le moment voulu, tous les postes localement. Par ailleurs, un autre aspect à prendre en considération pour développer les EnR, sera celui de la synergie des compétences. Il faudrait travailler en décloisonnement, entre les différents secteurs (ministères de l'Énergie, de l'Industrie, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle) et les entreprises publiques et privées, pour bien réussir le processus de développement des EnR en Algérie. Notre problème en Algérie, c'est le problème du cloisonnement et de la coordination intersectorielle ! Enfin, étant donné que la technologie des énergies renouvelables en général et la technologie du solaire en particulier, évolue très vite, l'apport des partenaires étrangers détenteurs du process pour développer convenablement les métiers des EnR dans ce cadre est aussi nécessaire en Algérie.

Coopération

Chitour examine avec l'ambassadrice turque en Algérie les moyens de renforcer la coopération (APS)

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, a reçu jeudi l'ambassadrice de la République de Turquie en Algérie, Mahinur Ozdemir Goktas, avec laquelle il a abordé les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre qui s'est déroulée au siège du département ministériel, les deux parties ont évoqué les moyens de renforcer la coopération et de consolider les relations entre l'Algérie et la Turquie dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et les perspectives de leur développement, a ajouté la même source.

A cette occasion, M. Chitour a présenté "les grandes lignes de la stratégie de son secteur, soulignant que l'objectif de l'Algérie de s'affranchir de sa dépendance des hydrocarbures, à travers la mise en place d'un nouveau modèle énergétique à l'horizon 2030, axé notamment sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et le déploiement massif des énergies renouvelables".

Dans ce contexte, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les échanges entre les experts des deux pays en vue de concrétiser des projets d'investissement dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le domaine de la géothermie, a ajouté le communiqué, soulignant que la Turquie est classée parmi les quatre premiers pays dans le monde en termes de capacité installée, et de la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation.

M.Chitour a exprimé également "le souhait d'établir des partenariats qui donneront une forte impulsion à la coopération entre les deux parties, notamment, par l'appui à la formation et recherche appliquée à travers l'Institut de la Transition énergétique et des énergies renouvelables (ITEER)", a fait savoir le ministère.

De son côté, l'ambassadrice turque a insisté sur l'importance du partenariat entre les deux pays, exprimant "la disponibilité de la Turquie à développer avec l'Algérie une coopération et un partenariat dans les différentes filières et disciplines du renouvelable y compris dans la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique et au développement durable, en général".

Après avoir précisé les contours de cette première rencontre, les deux parties ont convenu d'organiser des rencontres, dans les meilleurs délais, entre les experts des différents domaines discutés, afin d'identifier de façon détaillée les axes de coopération et les modalités pratiques de leur mise en œuvre, a-t-on souligné de même source.

Commerce

Pratiques commerciales : Bientôt une nouvelle loi sur la concurrence (Le Soir d'Algérie)

Si l'on doit se fier à l'habituel cheminement avant d'aboutir à la promulgation ou l'amendement d'une nouvelle loi, la concurrence devrait bientôt subir un lifting pour l'adapter à la nouvelle réalité économique, le marché et ses dysfonctionnements notamment.

Le cadre législatif, notamment l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, a été plusieurs fois modifié et complété mais des failles demeurent béantes comme l'illustrent les turbulences, pour ne pas dire plus, ayant affecté le marché des produits alimentaires, entre autres, depuis que l'Algérie a été soumise aux effets induits par la pandémie, à l'instar pratiquement de l'ensemble des pays du monde. La loi sur la concurrence devrait donc être une nouvelle fois amendée, selon le directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés auprès du ministère du Commerce qui en a fait l'annonce en milieu de semaine dernière.

Le but évident recherché est d'actualiser et d'adapter le cadre légal régissant la concurrence dans le commerce aux développements de la conjoncture économique nationale et internationale, dont la fin de l'impact retombe lourdement et de manière irrémédiable sur le pouvoir d'achat des citoyens et, partant, de l'inflation. Des monopoles déguisés, de la concurrence hautement déloyale, entre autres tares du marché, ont fini par «disqualifier» la loi en vigueur sur la concurrence et, au bout, mis dans tous ses états le petit consommateur, soumis à des hausses de prix au détail parfois de façon démesurées, donnant ainsi l'image d'un marché livré à une «sauvagerie» rarement égalée.

Une situation qui a donc commandé que soit initié un projet de nouvelle loi sur la concurrence qui, aux dernières nouvelles donc, a été déposé au niveau du secrétariat général du gouvernement, tel qu'annoncé en milieu de semaine dernière par le directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés, Sami Kolli. Le nouveau texte de loi sur la concurrence proposé à l'approbation, d'abord du gouvernement, englobe plusieurs mesures susceptibles de traiter des dysfonctionnements enregistrés sur le marché, a expliqué le haut cadre du ministère du Commerce.

Entre autres, ces amendements proposés dans ce projet de loi sur la concurrence concernent les marges bénéficiaires, l'encadrement des prix des produits de base, le monopole sur le marché et les règles de la concurrence loyale, le tout dans le but de conférer davantage de transparence aux transactions commerciales entre professionnels. Des sanctions, que M. Kolli qualifie de «rigoureuses», sont également prévues à l'encontre «des opérateurs qui usent de leur position dominante pour déstabiliser l'approvisionnement du marché». En outre, il est prévu

l'introduction d'un nouveau système de facturation grâce auquel sera assuré un suivi de la traçabilité des produits commerciaux. C'est un tout nouveau système de facturation qui «ne vise pas à sanctionner les opérateurs», selon les explications du directeur général de la régulation et de l'organisation des marchés, mais constitue une garantie de protection de la santé et la sécurité du consommateur et, ainsi, permet l'offre d'un service à même de permettre d'élever le niveau et la concurrence du produit algérien.

Plus de 1,4 mns de commerçants ont obtenu leurs registres de commerce électroniques (APS)

Le ministère du Commerce a fait savoir samedi que plus de 1,4 millions de commerçants avaient obtenu les registres de commerce électroniques, indiquant que le total des commerçants inscrits au niveau du Centre national du registre de commerce (CNRC) avait dépassé 2,1 millions.

Dans un bilan des activités les plus importantes durant le premier semestre de l'année en cours, le ministère du Commerce a précisé que le nombre de commerçants ayant obtenu les registres de commerce électroniques avait atteint 1.462.488.

Le nombre total des commerçants inscrits au niveau du CNRC s'est élevé, selon la même source, à 2.164.037, dont 1.948.805 personnes physiques et 215.332 personnes morales.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le renforcement des mesures de contrôle sur les marchés et les commerces dans le but de faire respecter les mesures de prévention contre la propagation du Coronavirus (Covid-19), le bilan du ministère a fait état de 194.237 interventions effectuées jusqu'au 31 mai dernier, ajoutant que le nombre des espaces commerciaux ayant respecté le protocole sanitaire avait atteint 191.657 (98,67%) alors que 2.580 autres n'ont pas respecté ces mesures de préventions (1,33%).

Durant la même période, 2.751 infractions ont été constatées, donnant lieu à 740 propositions de fermeture, a fait savoir le bilan.

En matière de commerce extérieur, notamment l'encadrement des importations, le bilan a fait état de la soumission de l'activité d'importation des biens destinés à la revente en l'état à un cahier des charges, de la création d'un fichier national des opérateurs activant dans le domaine de l'importation des biens destinés à la revente en l'état, et de la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'analyse des programmes d'estimation de ce type d'importation, en sus de la création d'un mécanisme de rationalisation des importations des matières premières et des marchandises.

Le ministère a en outre précisé que ces mesures avaient contribué sensiblement à la réduction du déficit de la balance commerciale durant les cinq premiers mois de l'année en cours, avec un taux de 67% comparativement à la même période de l'année 2020 (déficit de 1,2 milliards USD contre 3,8 milliards USD).

S'agissant de la promotion des exportations, le même bilan a souligné la prise de plusieurs mesures, dont notamment la finalisation de l'élaboration du document relatif à la stratégie nationale de l'exportation et la création d'un fichier national des exportateurs hors hydrocarbures, indiquant que les mesures prises avaient contribué de façon sensible à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures qui ont atteint, durant les quatre premiers mois de l'année en cours, 1,4 milliards USD contre 694 en 2020, soit une croissance de 64%.

A noter que le rapport du ministère comprenait le bilan des réalisations, notamment en ce qui a trait à la simplification des procédures administratives, la lutte contre la bureaucratie et la numérisation du secteur et des transactions commerciales, ainsi que l'accompagnement des efforts nationaux visant la réduction de la facture des importations, la promotion des exportations hors hydrocarbures et la valorisation des ressources humaines.

Ledit rapport s'articule autour des axes principaux qui se résument en la régulation et l'organisation du marché intérieur, le contrôle économique et la répression de la fraude au niveau du marché national ainsi que l'encadrement du commerce extérieur, en sus de la valorisation et l'amélioration des conditions professionnelles des ressources humaines.

Veille

Industrie: une rencontre sur l'économie circulaire pour une feuille de route réaliste (APS)

Le ministère l'Industrie organisera, ce mardi, une rencontre sur l'économie circulaire intitulée "l'économie circulaire, comme levier de relance de l'industrie nationale", permettant d'établir les bases d'une feuille de route "réaliste", à court et moyen terme, dans ce domaine, a indiqué dimanche un communiqué du ministère.

Organisée au siège du ministère de l'Industrie, cette rencontre qui sera présidée par le ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha, et animée par des experts de "haut niveau", verra la participation des institutions et organismes nationaux concernés et d'industriels activant dans les filières à forts impacts environnementaux et économiques, a expliqué la même source.

Durant cette réunion, souligne le document, "seront jetées les bases de l'élaboration d'une feuille de route réaliste, à court et moyen terme, d'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles".

A cet effet, le document a expliqué que l'économie circulaire constitue un levier "puissant" pour améliorer l'efficacité du secteur industriel en termes de compétitivité des entreprises à travers les économies induites de matières premières, d'énergie et d'eau et la réduction des gaspillages y afférents,

ainsi que l'amélioration de l'utilisation des rejets industriels en termes d'assainissement, de recyclage et d'approvisionnement de l'outil industriel national.

De même, ajoute le communiqué, le secteur de l'industrie devra "contribuer activement" à la réduction des empreintes écologiques et carbonées des activités industrielles et la valorisation des gisements de déchets.

De ce fait, cet événement sera l'occasion de mettre en exergue les enjeux de l'économie circulaire qui constitue "un modèle vertueux" pour réduire le gaspillage des ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'évaluer la pertinence des choix technologiques et des techniques propres pour la valorisation des déchets et l'allongement de leur "vie" à travers le recyclage.

Elle permettra également d'examiner les conditions et modalités de remise à niveau technologique des installations existantes et l'optimisation des process, ainsi que d'évaluer le dispositif actuel d'accompagnement des entreprises pour la réhabilitation des outils industriels et la diffusion des normes y afférents.

Il s'agit, ainsi, de faire prendre conscience aux opérateurs économiques de "l'urgence" de sortir des schémas managériaux forts consommateurs de ressources (importées pour une grande partie) et de créer de nouvelles sources de compétitivité, par la réutilisation des rejets et des déchets et de leur traitement.

Il s'agit, in fine, de "produire mieux et plus avec moins", insiste la même source.

Par conséquent, estime le ministère, les entreprises industrielles doivent désormais contribuer "significativement" à très court terme à consolider les équilibres macroéconomiques du pays et se positionner dans des perspectives de croissance durable à même "d'améliorer le positionnement international de notre pays".

Soulignant qu'il est "incontestable que la diversification de notre économie doit s'inscrire dans les tendances lourdes de l'industrie mondiale autour de l'économie verte et de l'économie numérique", le ministère a rappelé l'impératif de "s'organiser pour s'insérer dans les chaînes de valeur globales, notamment, dans les filières à haute valeur technologique".

La promotion des joint-ventures algéro-étrangères objet d'une rencontre le 24 juin (APS)

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Rédha Tir, a annoncé jeudi à Alger que le conseil organisera le 24 juin prochain un événement qui permettra de promouvoir la création de joint-ventures entre les opérateurs algériens et étrangers.

Cette rencontre sera initiée par le CNESE à la lumière de la suppression de la règle 51/49 dans les domaines non stratégiques, a expliqué M. Tir en

marge de la tenue d'un séminaire sur "les investissements et le droit international économique: les contrats d'Etat".

Le président du CNESE prévoit la participation, à cette rencontre, des représentants des chambres de commerce algéro-étrangères, des représentants des ambassades de différents pays et des opérateurs algériens, avec au programme des rencontres de types B to B (Business to Business) et B to G (Business to Gouvernement).

L'objectif de cette rencontre est de "véhiculer le message sur ce changement de réglementation et de chercher les meilleures opportunités pour les opérateurs algériens, tout en protégeant les intérêts de l'Algérie", a précisé M.Tir.